Fourmies
Entreprendre et réussir

ORGANISE

tutti music

SALON DE LA MUSIQUE ET DU LIVRE

9 & 10 SEPTEMBRE 2017

DOSSIER EXPOSANT

Votre contact Salon :

Christelle CAMPIN
06 45 07 45 91
salon.musique.fourmies@gmail.com

SALON DE LA MUSIQUE

9 & 10 SEPTEMBRE 2017

ACCÈS AU SITE

Votre contact Salon :

Christelle CAMPIN
06 45 07 45 91
salon.musique.fourmies@gmail.com

SALON DE LA MUSIQUE

9 & 10 SEPTEMBRE 2017

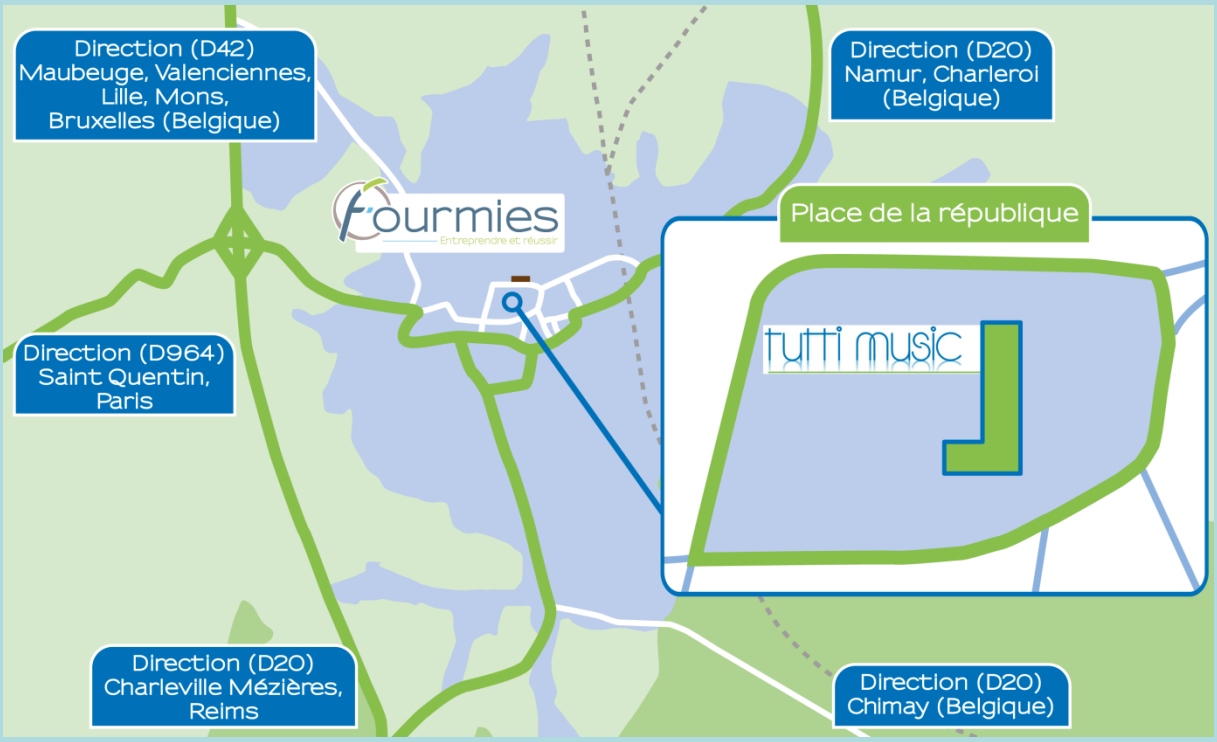

fourmies
Entreprendre et réussir

Place de la République

Coordonnées GPS :

N 50° 01. 025’ E 004° 02. 797’

ACCUEIL

Votre contact Salon :

Christelle CAMPIN
06 45 07 45 91
salon.musique.fourmies@gmail.com

SALON DE LA MUSIQUE

9 & 10 SEPTEMBRE 2017

A votre arrivée sur le site du Salon de la Musique, un espace ACCUEIL DES EXPOSANTS est mis à votre disposition.

Installation des stands :		Vendredi 8 septembre de 08h30 à 20h30
Commission de sécurité :		Samedi 9 septembre à 09h00
Inauguration :		Samedi 9 septembre à 11h00
Ouverture du salon au public :		Samedi 9 septembre de 09h30 à 19h00
		Dimanche 10 septembre de 09h30 à 18h00
Repas des exposants :		Samedi 9 septembre à 19h30 (à votre charge)
Démontage des stands :		Dimanche 10 septembre de 18h30 à 22h00
	et	Lundi 11 septembre de 08h30 à 16h00

DISPOSITIONS - PARTICIPATION

La Ville de Fourmies est définie comme l'organisateur du Salon de la Musique.

Elle détermine les modalités d'organisation du salon : date d'ouverture, durée, horaires, emplacement, et peut modifier tout ou partie du règlement à son initiative.

Si pour des raisons majeures le Salon ne peut avoir lieu, les demandes d'admissions seront annulées sur simple décision de l'organisateur.

L'exposant confie à l'organisateur la décision d'arrêter, interrompre ou évacuer le salon en cas de force majeure et s'engage à ne pas lui en tenir grief.

C'est l'organisateur qui se charge de déterminer la catégorie d'exposants ainsi que la nature des produits et/ou services proposés lors du Salon.

L'exposant joint à son dossier d'inscription la liste des produits et leur valeur et/ou services qu'il propose lors du salon.

L'organisateur peut choisir d'exclure des produits et/ou services s'ils ne correspondent pas à l'esprit du Salon.

Votre contact Salon :

Christelle CAMPIN
06 45 07 45 91
salon.musique.fourmies@gmail.com

SALON DE LA MUSIQUE
9 & 10 SEPTEMBRE 2017

Le dossier d'inscription renvoyé complet et dans les délais constitue un engagement ferme et irrévocable de participer. L'organisateur confirmera l'inscription de l'exposant par courrier, mail ou téléphone.

EMPLACEMENT DES STANDS

Les emplacements de stand sont attribués par ordre d'arrivée des inscriptions, en fonction des préférences et dans un souci d'harmonisation du Salon.

L'organisateur établit le plan du Salon et effectue la répartition des emplacements librement.

Le plan du Salon évolue en fonction de l'arrivée de nouveaux exposants.

L'importance et la disposition des surfaces peuvent être modifiées par l'organisateur. Ces modifications n'autorisent pas l'exposant à résilier son engagement de participation.

L'emplacement du stand d'un exposant lui est communiqué au moyen d'un plan. Les indications portées sur le celui-ci peuvent être modifiées après sa réception par l'exposant qui n'en aura pas forcément connaissance.

En aucun cas les exposants ne peuvent disposer des surfaces aux alentours de leur stand.

Un exposant ne peut céder, sous-louer ou partager un stand qui lui aura été attribué, sauf autorisation expresse de l'organisateur.

Votre contact Salon :

Christelle CAMPIN
06 45 07 45 91
salon.musique.fourmies@gmail.com

SALON DE LA MUSIQUE
9 & 10 SEPTEMBRE 2017

STANDS

Stand de base → 1

Disposition linéaire →

1	2	
1	2	3
1	2	3	4

Disposition en îlot →

1	2
3	4

1	2	3
4	5	6

1	2	3	4
5	6	7	8

Nous contacter pour toute autre disposition souhaitée

Taille	Stand de base : 3m x 3m
Prix	Gratuit
Cloisonnement	Fond : parois blanches hauteur, 2m Côtés : barrières mi- hautes ou marquage au sol
Signalisation	En drapeau
Revêtement au sol	Moquette
Branchement électrique	3 prises de courant sur un branchement de 10A
Eclairage	Les stands profitent de l'éclairage de la structure
Mobilier	Sur demande nous pouvons vous fournir tables et chaises

ATTENTION :

L'usage de vis, clous, punaises, agrafes, épingles adhésifs double face, etc. est interdit sur les sols, planchers, plafonds, murs, portes et fenêtres.

Tous les emballages devront être évacués.

Votre contact Salon :

Christelle CAMPIN
06 45 07 45 91
salon.musique.fourmies@gmail.com

SALON DE LA MUSIQUE
9 & 10 SEPTEMBRE 2017

INSTALLATION DES STANDS

L'installation des stands est conçue selon le plan général établi par l'organisateur.

L'organisateur détermine le calendrier du montage et de l'installation des stands avant l'ouverture du salon.

Installation des exposants : Vendredi 8 septembre 2017

Afin d'optimiser l'accueil des exposants, il conviendra à chacun de prévoir un horaire d'arrivée et d'en informer votre contact salon au 06 45 07 45 91 ou sur salon.musique.fourmies@gmail.com

A noter : Tout matériel livré avant la date et l'heure prévues pour le début de l'installation sera refusé.

Il est absolument interdit de procéder :

- A tous travaux touchant les bouches de ventilation, les conduits électriques, téléphoniques…
- A tous percements de trous pour accrochage ou scellements
- A la dépose de portes, de fixations d'antennes etc…

Les réparations des dommages consécutifs à l'inobservation des clauses ci-dessus seront intégralement à la charge de l'exposant.

Les sorties de secours et postes à incendie devront toujours rester accessibles au Service de Sécurité.

Tout aménagement, toute installation de machines ou appareils qui ne peuvent être mis en place ou montés qu'en empruntant le stand d'autres exposants est fait sur autorisation de l'organisateur et à la date fixée par lui-même.

Les stands devront obligatoirement être terminés pour la visite du contrôle de sécurité.

Votre contact Salon :

Christelle CAMPIN
06 45 07 45 91
salon.musique.fourmies@gmail.com

DÉCORATION DES STANDS

La décoration particulière des stands est effectuée par les exposants et sous leur responsabilité. Elle doit respecter les règlements de sécurité édictés par les pouvoirs publics et la signalétique arrêtés par l'organisateur.

Les exposants doivent faire en sorte que leur stand soit complètement prêt pour l'ouverture du salon qui aura lieu le samedi 9 septembre 2017 à 9h30. Aucune installation ne sera autorisée après l'heure d'ouverture. Les exposants ne pourront quitter le salon qu'à la clôture soit le dimanche après 18h30.

L'organisateur se réserve le droit de faire supprimer ou modifier les installations qui gêneraient les exposants voisins ou le public, ou qui ne seraient pas conformes au plan.

MARCHANDISES

Chaque exposant pourvoit lui-même au transport et à la réception des marchandises qui lui sont destinées. Il est tenu de se conformer aux instructions de l'organisateur relatives à la réglementation des entrées et sorties des marchandises.

L'exposant garantit à l'organisateur qu'il a obtenu, des titulaires, les droits de propriété intellectuelle sur les biens créations/marques qu'il expose, l'ensemble des droits et/ou autorisations nécessaires à leur présentation au sein du Salon. L'organisateur n'accepte aucune responsabilité dans ce domaine.
L'exposant autorise l'organisateur à reproduire et représenter, à titre gracieux les biens, créations et marques qu'il expose dans les outils de communication du Salon (internet, catalogue d'exposition, brochure, carton d'invitation, plan visiteurs, vidéo promotionnelle…) comme plus généralement sur tous supports destinés à la promotion (photographies à paraître dans la presse, internet, émission de télévision réalisée sur/lors de l'évènement).

L'exposant garantit à l'organisateur qu'il a obtenu des titulaires de droits de propriété intellectuelle sur les biens/créations/marques qu'il expose, l'ensemble des droits et/ou autorisations nécessaires pour les utilisations précitées.

Votre contact Salon :

Christelle CAMPIN
06 45 07 45 91
salon.musique.fourmies@gmail.com

SÉCURITÉ

L'exposant doit veiller à garantir en toute occasion le libre accès aux portes de sorties et aux issues de secours.

Chaque responsable de stand doit tenir à la disposition du Service de Sécurité, le certificat de réaction au feu des matériaux utilisés pour l'aménagement ou la décoration.

Les matériaux utilisés pour les vélums devront être de catégorie M1, hydrofuges et comporter au moins 75 % de vide.

Il faudra par ailleurs :

- Protéger l'installation électrique de chaque stand contre les surintensités et contre les défauts de terre
- Ne prévoir aucun aménagement en dehors des surfaces réservées aux stands dont l'implantation est précisée sur le plan soumis
- Supprimer tous les matériaux de décoration ne possédant pas au moins la qualité M2 difficilement inflammable, attribuée après essais par un laboratoire agréé, ou ne pouvant pas être rendus tels par ignifugation :
  - Feuilles plastiques
  - Tissus plastiques
  - Agglomérés de fibres de bois laqué
  - Panneaux de résine stratifiés
- N'employer ni ne stocker dans les stands des combustibles liquides particulièrement inflammables ou des liquides inflammables de première catégorie.

L'exposant est tenu de respecter les mesures de sécurité imposées par les autorités administratives ou judiciaires, ainsi que les mesures de sécurité éventuellement prises par l'organisateur. Celui-ci se réserve le droit de vérifier le respect de ces mesures. La surveillance est assurée sous le contrôle de l'organisateur, ses décisions concernant l'application des règles de sécurité sont d'exécution immédiate.

Votre contact Salon :

Christelle CAMPIN
06 45 07 45 91
salon.musique.fourmies@gmail.com

NETTOYAGE – STOCKAGE - EMBALLAGES

Le nettoyage des allées de l'exposition et des communs sera pris en charge par la Ville de Fourmies. Il appartiendra aux exposant d'entretenir leur stand.

Des conteneurs poubelle seront à disposition à l'extérieur.

Pour des raisons impératives de sécurité, il n'existe pas dans la structure de local réservé au stockage des emballages. Les exposants devront obligatoirement prévoir leur enlèvement avant l'inauguration du Salon.

Les exposants prennent les emplacements dans l'état où ils les trouvent et doivent les laisser dans le même état.

Toute détérioration, notamment aux locaux et installations dans lesquels se tient le salon, causées par un exposant ou par ses installations, matériels ou marchandises est à la charge de cet exposant.

DÉMONTAGE

L'organisateur détermine le calendrier du démontage des stands, de l'enlèvement des matériels, matériaux et produits ainsi que les délais de remise en ordre à l'issue du salon.

Démontage des stands : Dimanche 10 septembre à partir de 18h30

Les exposants qui souhaitent procéder au démontage le lundi 11 septembre devront obligatoirement en informer les organisateurs.

S'agissant du point particulier du démontage, de l'enlèvement et de la remise en ordre, l'organisateur peut faire procéder aux frais et aux risques de l'exposant aux opérations qui n'ont pas été réalisées par l'exposant dans les délais fixés.

Le démontage des stands devra s'effectuer impérativement aux heures et dates prévues. Au cas où un exposant n'aurait pas entièrement libéré son stand à l'heure fixée, les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder à la libération des lieux.

Votre contact Salon :

Christelle CAMPIN
06 45 07 45 91
salon.musique.fourmies@gmail.com

GARDIENNAGE

Un gardiennage de nuit est assuré du jeudi soir au lundi matin.

Aucune surveillance des stands n'est prévue dans la journée.
Il appartient à chaque exposant de veiller sur son stand et d'être particulièrement vigilant durant les périodes de montage et de démontage des stands.

La Ville de Fourmies n'est pas responsable de la perte, vol ou dégradation des objets exposés.

ASSURANCES

L'organisateur décline toute responsabilité concernant les constructions ou installations édifiées par les exposants.

Il décline toute responsabilité concernant les risques encourus par les exposants du fait de leur personnel et leur matériel (vol, incendie, dégâts des eaux) ainsi que vis-à-vis des locaux mis à leur disposition.

Les exposants devront contracter une police d'assurance les couvrant pour les risques mentionnés ci-dessus et pour la responsabilité civile qu'ils peuvent encourir pour la durée de l'exposition, stockage, installation et démontage.

L'exposant fournira son certificat d'assurance qui figurera dans son dossier d'inscription.

COMMUNICATION

Vous avez la possibilité d'inviter tout client ou partenaire désirant vous rencontrer et visiter le Salon. Nous pouvons vous faire parvenir affiches, flyers et invitations au format numérique sur simple demande par mail.

Nous pouvons également vous fournir des invitations « papier » sur lesquelles vous pourrez apposer votre cachet et/ou logo.

Votre contact Salon :

Christelle CAMPIN
06 45 07 45 91
salon.musique.fourmies@gmail.com

DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées sur les différents formulaires font l'objet d'un traitement par « TUTTI MUSIC » pour les besoins de l'organisation, la réalisation et la promotion du Salon, ainsi que de la réalisation de la liste des exposants.

CONNEXION WIFI

Une connexion Wifi sera disponible avec un accès gratuit. Les codes d'accès seront délivrés sur place à l'accueil des exposants. La 4G sera également disponible sur le site.

RESTAURATION

Une restauration sera prévue dans l'enceinte du salon. Au vu de la gratuité des stands, les repas seront à la charge des exposants.

Quelques exemples de restaurants qui pourront vous accueillir (réservations par vos soins) :

- La Petite Ferme : https://fb.com/Grill.Restaurant.LaPetiteFerme.Fourmies
- Auberge Les Etangs des Moines : https://fb.com/Auberge.Les.Etangs.Des.Moines/
- La Paillotte : https://fb.com/La-Paillote-57998693828
- La Providence : http://www.hotellaprovidence.fr/
- Mc Donald : https://www.restaurants.mcdonalds.fr/mcdonalds-fourmies
- Friteries, snack et kebab à proximité du salon

Cette liste n'est pas exhaustive. Pour tout complément d'informations, vous pouvez vous rapprocher de l'Office du Tourisme au 03 27 61 16 79.

Votre contact Salon :

Christelle CAMPIN
06 45 07 45 91
salon.musique.fourmies@gmail.com

HEBERGEMENT

Quelques exemples d'hébergement (réservations par vos soins) :

- Hôtel Ibis : http://www.accorhotels.com/gb/hotel-0707-ibis-fourmies/index.shtml
- Maison Magdala : http://www.maisonmagdala.com/
- Chambres d'hôte à proximité : https://www.charme-traditions.com/fr/chambres-d-hotes/87609/fourmies/1et http://www.chambres-hotes.fr/chambres-hotes_la-demeure-avesnoise_wignehies_h17257.htm

Cette liste n'est pas exhaustive. Pour tout complément d'informations, vous pouvez vous rapprocher de l'Office du Tourisme au 03 27 61 16 79.

REGLEMENT

Toute infraction aux dispositions du présent dossier édicté par l'organisateur, peut entraîner l'exclusion de l'exposant contrevenant et ce, même sans mise en demeure.

Il en est, notamment, ainsi pour la non-conformité de l'agencement, le non-respect des règles de sécurité, la non occupation du stand, la présentation de produits non-conformes à ceux énumérés dans la demande de participation.

Une indemnité est alors due par l'exposant à titre de dommages et intérêts en réparation des dommages moraux ou matériels subis par la manifestation.

L'organisateur se réserve le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent dossier et d'apporter de nouvelles dispositions toutes les fois où cela lui paraîtra nécessaire.

Votre contact Salon :

Christelle CAMPIN
06 45 07 45 91
salon.musique.fourmies@gmail.com

SALON DE LA MUSIQUE
9 & 10 SEPTEMBRE 2017

PARTICIPATION

Pour valider votre participation, assurez-vous de nous retourner :

- Le bulletin d'inscription ci-après, dument complété et signé
- Une attestation d'assurance
- Le PV de classement au feu des matériaux et/ou une attestation sur l'honneur
- Une liste détaillée des produits que vous allez présenter ainsi que leur valeur et/ou les services que vous allez proposer

Ces documents sont à retourner AVANT le 30 juin 2017 à :

Pôle d'Enseignement Musical

Salon de la Musique

2 rue Emile Zola

59610 FOURMIES

Vous pouvez, sur simple demande auprès de votre contact salon, obtenir la version numérique de ce dossier et nous retourner vos documents à :

salon.musique.fourmies@gmail.com

Votre contact Salon :

Christelle CAMPIN
06 45 07 45 91
salon.musique.fourmies@gmail.com

SALON DE LA MUSIQUE
9 & 10 SEPTEMBRE 2017

INSCRIPTION

Raison sociale ……

Nom et prénom du responsable de la structure ……..

N° SIRET (ou N° de déclaration préfecture pour les associations) : ……..

Adresse ……..

Code postal …… Ville ……..

Téléphone …… Portable ……

Mail ……@……..

Nom et prénom de l'interlocuteur sur le stand : ……

Numéro de portable : ……..

Catégorie d'exposition :

❒ Magasin ❒ Marque/importation ❒ Sonorisation

❒ Edition ❒ Lutherie/réparation ❒ Organisme/institution

Nombre de stands de 3m x 3m souhaités ……..

Disposition souhaitée……

Nombre de tables …… de chaises ……

Electricité souhaitée ❒ oui ❒ non

Invitations papier ❒ 50 ❒ 100 ❒ 150

Je soussigné(e)……..

Agissant en qualité de ……

Certifie avoir pris connaissance de toutes les clauses figurant dans le Dossier Exposant et assure de m'y conformer lors du Salon de la Musique « Tutti Music ».

Fait à …… le ……

Cachet et signature :